Economies d'énergie : le boom des opérations à 1 euro

- Isolation quasi gratuite des combles et pack de LED à prix cassé s'envolent.
- Des investissements financés sur la facture d'énergie des ménages.

ÉNERGIE

Véronique Le Billon
@VLeBillon

« Isolation des combles à 1 euro ! » « 5 ampoules LED gratuites ! » Sur Internet, les opérations fleurissent pour proposer aux ménages les plus modestes (avec un plafond de revenus d'environ 40.000 euros pour une famille de 4 personnes en Ile-de-France) de quoi faire des économies d'énergie à prix plus que cassé. *« Une fois n'est pas coutume, UFC-Que Choisir ne met pas en garde contre ces offres-là. Elles existent bien et n'ont rien de malhonnête »*, validait il y a quelques mois sur son site Internet l'association de consommateurs.

Ces offres connaissent un succès croissant. *« Nous programmons en ce moment 3.000 chantiers d'isolation de combles par mois »*, indique Audrey Zermati, directrice de la stratégie de la PME Effy (ex-Certinergy). Son concurrent Primesenergie.fr, affiche de son côté 2.000 opérations de ce type par mois, quand GeoPLCprévoit d'avoir engagé 500 chantiers de combles à 1 euro à fin avril. *« On l'a lancé en priorité vers les ménages ayant profité de notre opération d'ampoules gratuites, ce qui a permis d'arriver avec un capital confiance énorme »*, explique Hugues Sartre. La PME estime avoir déjà équipé 3 millions de ménages en ampoules LED à prix réduit (« Les Echos » du 10 juin 2016).

Pour parvenir à ces niveaux de prix, les offres sont en fait financées par subvention, via le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), qui oblige depuis dix ans les fournisseurs d'énergie (d'EDF à Total en passant par Leclerc ou Carrefour pour leurs stations-service) à réaliser des économies d'énergie chez leurs clients, en direct ou via des opérateurs tiers, en versant, par exemple, des primes à l'acquisition d'une chaudière moins énergivore ou en faisant réaliser des travaux d'isolation. Pour l'opération Combles à 1 euro, tous sont en partenariat avec des fournisseurs de laine de verre (Rockwool, Isover...) et des petits artisans pour faire baisser les coûts.

> « Il y a un besoin d'écrémage, de professionnalisation et de contrôle. »
>
> **NICOLAS MOULIN**
> Primesenergie.fr

Vocations et dérapages

« L'enjeu est de massifier et d'industrialiser le dispositif », explique Audrey Zermati. *« Quand un client est intéressé, on paie l'artisan pour qu'il fasse les travaux et le client ne débourse rien »*, détaille Nicolas Moulin, fondateur de Primesenergie.fr. Charge à l'opérateur de récupérer la subvention acquittée par les fournisseurs, et dont le montant varie lui-même en fonction de l'offre et de la demande. Après une période de cours bas (« Les Echos » du 7 septembre 2015) qui a d'ailleurs entraîné le placement en procédure de sauvegarde de l'activité CEE de Certinergy (dont l'entreprise est sortie), le prix du CEE a d'ailleurs fortement remonté, facilitant les opérations à prix cassé.

Alors qu'il existe près de 400 opérations d'économies d'énergie financées par les CEE, la mode des offres à 1 euro suscite des vocations, et quelques dérapages. Après une fraude sur des travaux d'isolation à Nantes l'été dernier, un opérateur évoque 800.000 euros de perte depuis le début de l'année, pour cause de travaux déclarés mais non effectués. *« Dans tous les systèmes déclaratifs, il y a des anomalies. Mais il y a un besoin d'écrémage, de professionnalisation et de contrôle »*, juge Nicolas Moulin, de Primesenergie.fr, qui n'exclut pas des mises en examen, voire des faillites.

Les fournisseurs d'énergie, eux, s'inquiètent de la montée en puissance des CEE. La ministre de l'Energie, Ségolène Royal, a annoncé mercredi avoir signé le décret actant un quasi-doublement des obligations pour 2018-2020, à 1.600 térawattheures cumac (cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement), dont un quart vers les ménages précaires. *« Cela va représenter un coût supplémentaire de 2,2 milliards d'euros sur la facture globale d'énergie des consommateurs en 2018 »*, fait observer Engie. ■

DÉCRYPTAGE // Les certificats d'économies d'énergie (CEE) montent en puissance.

Un dispositif dont le coût enfle rapidement

Si le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est obscur pour la très grande majorité des Français, il devrait être un beau sujet de politique publique pour le quinquennat qui s'ouvre. Les montants en jeu, en tout cas, le justifient : selon l'entourage de la ministre de l'Energie, le quasi-doublement des objectifs d'économies d'énergie imposés aux fournisseurs de gaz, d'électricité ou de fioul ces trois prochaines années va représenter un coût global de quelque 6 milliards d'euros sur la période, soit 2 milliards d'euros par an. C'est désormais plus que le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), dont le coût est évalué par l'Etat à 1,7 milliard d'euros pour cette année, au onzième rang des niches fiscales. Pour le ministère de l'Energie, le dispositif est plus vertueux que le CITE, qui rembourse les frais engagés avec un an de délai et freine ainsi les vocations de travaux, quand le dispositif des CEE peut les financer directement. Les fournisseurs d'énergie ont, en outre, une grande liberté de moyens pour réaliser leurs obligations d'économies d'énergie, plaide-t-on à l'Hôtel de Roquelaure : en n'ayant le choix qu'entre baisser leurs marges et monter leurs prix pour absorber le coût des CEE, ils sont ainsi incités à optimiser l'efficacité du dispositif.

La montée en puissance des CEE suscite toutefois des questions, pour l'instant cantonnées au petit monde de l'énergie. Alors que la liste des équipements éligibles au crédit d'impôt pour la transition énergétique ou le niveau de l'aide fiscale fait chaque année l'objet de discussions animées au Parlement, rien de tel pour les CEE, puisque leur coût est répercuté sur la facture. Au passage, le partage des rôles interroge, quand l'Etat finance des fenêtres à double vitrage et la facture d'électricité ou le litre de carburant des chaudières...

> Grâce aux CEE, la facture énergétique baissera de 10 milliards d'euros par an, espère le ministère.

Selon la ministre de l'Energie, Ségolène Royal, les travaux et les équipements financés par les CEE permettront, au final, *« une réduction de 10 milliards d'euros par an de la facture énergétique des ménages, entreprises et organismes publics »*, et ce pendant toute la durée de vie des équipements subventionnés. Des économies pourtant difficiles à évaluer. Les PME qui font réaliser les travaux d'isolation contrôlent parfois leur qualité, mais pas les économies réalisées. *« Les CEE, c'est des surcoûts pour beaucoup, et des économies, peut-être, pour quelques-uns »*, critiquent les fournisseurs alternatifs.

De fait, les consommateurs qui ne sont pas éligibles aux subventions, qui ne veulent pas faire de travaux ou qui sont vertueux, paient néanmoins le dispositif via leur facture d'énergie. Début 2016, la Cour des comptes jugeait le dispositif CEE *« amélioré »*. *« Il n'en reste pas moins nécessaire d'évaluer périodiquement ce dispositif et d'en renforcer le contrôle »*, concluait-elle. ■